

Trophées des Rencontres du Business Local

Règlement du concours

INTRODUCTION :

Les RENCONTRES du BUSINESS LOCAL sont organisées par l'association SUP Entrepreneurs, avec la ville de Suresnes pour valoriser le tissu économique local de l'ouest parisien.

Cet événement rassemble les professionnels indépendants et dirigeants d'entreprise du territoire POLD, avec des moments forts tels que des conférences, une table ronde, un jeu-concours, une remise de trophées, et des opportunités de réseautage.

La remise des Trophées sera l'un des moments forts de cette rencontre. Elle a pour but de valoriser les partenariats et les synergies existantes entre les acteurs économiques locaux. Ces trophées sont décernés à une entité ou deux entités conjointes : deux structures. Ils visent à mettre en lumière la force du local et la solidité du tissu économique du POLD, ainsi qu'à valoriser les bonnes pratiques et à encourager l'implication des acteurs locaux.

INFORMATION PRATIQUES :

- Date et horaires : le lundi 25 novembre 2024 de 14h à 21h30
- Lieu : Salle des fêtes de Suresnes, 2 rue Carnot 92150 Suresnes

CONCOURIR AUX TROPHEES :

Les Trophées :

- **Trophée de la reconversion à 360 degrés**
- **Trophée de l'entrepreneuriat éthique et local**
- **Trophée de l'entrepreneur(e)s de moins de 30 ans**

Vous pouvez concourir dans une seule catégorie, en remplissant le formulaire de candidature pour participer.

REGLEMENT DU CONCOURS :

1. Organisation du concours

- Organisé par SUP Entrepreneurs
- La participation implique l'acceptation du règlement

2. Conditions de participation

- Ouvert aux structures implantées dans le territoire POLD
- Participation gratuite

3. Critères de sélection

- Les lauréats seront choisis par un jury sur des critères qualitatifs et quantitatifs
- Les critères incluent l'engagement, la pérennité et l'innovation de la relation commerciale.

4. Processus et calendrier

- 20 août 2024 : ouverture des candidatures
- 27 octobre 2024 : fin des candidatures
- 07 novembre 2024 : délibération du jury
- 25 novembre 2024 : remise des trophées

5. Données nominatives

- Les données des candidats seront utilisées pour le concours et les communications associées

6. Responsabilités :

- L'organisateur peut modifier ou annuler le concours en cas de force majeure

7. Loi applicable et interprétation

- Le règlement est soumis à la loi française

CONTACT :

- Organisateur : Association SUP Entrepreneurs, représentée par Christine REMY, sa présidente
- Pour toute question : Emmanuelle BRETON-PAYET à emmanuelle@supentrepreneurs.fr

AUTORISATION :

En participant, les candidats :

- Déclarent avoir les droits sur les éléments présentés
- Autorisent l'Organisateur à utiliser ces éléments pour la communication de l'événement.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE : <https://forms.gle/MrBD8tsPkzCcBxe76>

PARTICIPEZ AUX TROPHÉES DES RENCONTRES DU BUSINESS LOCAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Vous souhaitez valoriser votre engagement local ?

Vous croyez en l'ancrage de votre entreprise sur le territoire ?

Partagez et enrichissez votre démarche avec d'autres entreprises locales lors de notre remise de Trophées

Profitez de cette occasion pour mettre en avant les partenariats forts que vous avez créés

Le promesse des Rencontres du Business Local : votre engagement et votre structure mis en lumière auprès d'une audience ciblée

Ce concours est ouvert à toutes les structures établies dans les villes du POLD.

RÈGLEMENT :

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours est organisé par l'association SUP Entrepreneurs (ci-après nommé "Organisateur". Participer implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux structures économiques comptant au moins une personne et implantées sur le territoire POLD, ayant un partenariat avec une autre structure également sur le territoire POLD (Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes, Vaucresson). L'inscription est gratuite. Aucun frais de participation ne sera pris en charge par l'Organisateur.

Les candidatures incomplètes, hors délai ou ne respectant pas les critères ne seront pas admises.

Les candidats doivent fournir une attestation garantissant :

- a) avoir les droits sur les éléments présentés (brevets, marques, etc.)
- b) autoriser l'Organisateur à utiliser ces éléments pour la communication sur les Trophées sans obligation, ni recours.

ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION

Un jury composé de représentants de l'association SUP Entrepreneurs et de la ville de Suresnes sélectionnera les lauréats.

Le jury inclut :

- Christine REMY, présidente de l'association SUP Entrepreneurs
- Franck GOUET, chargé des RDV d'affaires by SUP Entrepreneurs
- Emmanuelle BRETON-PAYET, chargée des Partenariats et Relations inter-clubs
- Patrick PUISSANT, chargé des relations avec les entreprises à la ville de Suresnes

Les critères de sélection sont :

- **pour le Trophée de la Reconversion à 360 degrés :**
 - Impact et succès de la reconversion professionnelle ou d'entreprise
 - Innovation et créativité dans le processus de reconversion
 - Contribution à la communauté locale et au développement économique

- **Pour le Trophée de l'Entrepreneuriat Ethique et Local**
 - Engagement dans des pratiques commerciales éthiques
 - Contribution significative au développement durable et à l'économie locale
 - Collaboration avec d'autres entreprises locales pour renforcer le tissu économique

- **Trophée de l'Entrepreneur de moins de 30 ans :**
 - Réalisation et succès entrepreneurial avant l'âge de 30 ans
 - Innovation et originalité de l'entreprise ou du projet
 - Impact positif sur la communauté locale et potentiel de croissance future.

Le jury considérera aussi les actions de communication, de sensibilisation, de formation et de mobilisation des parties prenantes pour chaque catégorie

ARTICLE 4 : CATEGORIES

3 trophées seront décernés, soit 1 Trophée par catégorie, les candidats peuvent concourir à
1 catégorie maximum

Dans le texte « entité » et « structure » sont synonymes, ils désignent les acteurs économiques comme les TGE, les entreprises, les PME, les TPE, les entrepreneurs, les indépendants, les chefs d'entreprises...

- **pour le Trophée de la Reconversion à 360 degrés :**

"Récompense l'entrepreneur ou l'entrepreneuse qui a brillamment réussi à transformer sa carrière en changeant radicalement de secteur ou de métier, démontrant résilience, adaptabilité et succès dans son nouveau domaine."

- **Pour le Trophée de l'Entrepreneuriat Ethique et Local**

"Célèbre l'entreprise qui a intégré des pratiques commerciales durables et éthiques, favorisant les fournisseurs locaux et minimisant son impact environnemental tout en soutenant activement la communauté."

- **Trophée de l'Entrepreneur de moins de 30 ans :**

"Récompense les entrepreneur(e)s de moins de 30 ans qui ont lancé une entreprise prometteuse, affichant un potentiel de croissance significatif, de l'innovation et une vision audacieuse pour l'avenir."

ARTICLE 5 : DEROULEMENT DES TROPHÉES

Les Trophées se déroulent en 3 phases :

1. Inscription en ligne :

- Complétez le dossier en ligne sur le lien suivant :
- L'inscription consiste à répondre à un questionnaire permettant au Jury de délibérer. Le formulaire, rempli numériquement, devra inclure les documents demandés.
- Lors de l'inscription, vous devez choisir une des catégories présentées dans l'ARTICLE 4 - CATEGORIE
- Toute candidature incomplète, hors délai ou ne répondant pas aux critères ne sera pas admise

2. Validation de la candidature :

- Dès réception de l'inscription, le candidat sera contacté par téléphone pour valider la candidature en fonction des réponses fournies et des exigences du règlement

3. Evaluation des dossiers :

- Une fois validées, les candidatures seront examinées et classées par le Jury
- Le Jury établira ensuite la liste des lauréats. Les délibérations du Jury seront confidentielles

- Un trophée par catégorie sera remis. Le Jury se réserve le droit de désigner des ex-aequo.

ARTICLE 6 : PROCESSUS ET CALENDRIER

20 aout 2024 : ouverture des candidatures

27 octobre 2024 : fin des candidatures

07 novembre 2024 : délibération du jury

25 novembre 2024 : remise des Trophée lors de la soirée « Les Rencontres du Business Local »

ARTICLE 7 : LA REMISE DE TROPHÉES

Les lauréats recevront leur trophée lors de la remise des prix le lundi 25 novembre 2024, en présence des élus de la ville de Suresnes, de l'Association SUP Entrepreneurs, des entreprises Partenaires, des entreprises présentes et des participants à l'événement. Ils bénéficieront également des retombées médiatiques liées à l'événement.

ARTICLE 8 - DONNEES NOMINATIVES

Les données nominatives fournies par les candidats sont traitées pour le déroulement du Concours. L'Organisateur est responsable de ce traitement.

Les candidats sont informés que leurs données sont nécessaires pour leur participation au concours. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'Organisateur pour les actions de communication prévues et transmises aux partenaires pour les supports de communication de la ville.

Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs informations. Ils peuvent exercer ces droits en contactant par écrit la Présidente de l'association SUP Entrepreneurs, Christine REMY à l'adresse 2 rue Carnot 92150 Suresnes, ou par courrier à contact@supentrepreneurs.fr.

Les données anonymisées peuvent être utilisées pour des statistiques et analyses.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur ne sera pas tenu responsable si, pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, le Concours doit être modifié, suspendu, écourté ou annulé. Il se réserve le droit de vérifier le respect du Règlement et d'exclure tout participant ayant fait une déclaration inexacte ou mensongère.

ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

Le Règlement est exclusivement soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par Le Bureau de l'association SUP Entrepreneurs, en tant qu'organisateur.

Contact

Organisateur :

L'Association SUP ENTREPRENEURS, association déclarée, immatriculée sous le SIREN 844 084 764, est en activité depuis 5 ans. Domiciliée à SURESNES (92150), au 02 rue Carnot et représentée par sa Présidente Christine REMY et les membres du Bureau

Pour toute question relative à l'organisation des Trophée des Rencontres SUP Business, contactez Jeanne Guillou sur secretaire@supentrepreneurs.fr